

Paris, le 23 juillet 2017

Des adhérents d'En Marche lancent une procédure contre l'adoption des nouveaux statuts du mouvement

Regroupés au sein du collectif « La Démocratie En Marche », des adhérents et animateurs de comités locaux de La République En Marche font appel à la justice afin d'annuler la convocation à l'Assemblée Générale dont doit découler l'adoption de nouveaux statuts.

Les adhérents de plus de trois mois de la République En Marche ont été informés le 8 juillet 2017 qu'ils étaient invités à se prononcer par vote électronique entre le 23 et le 30 juillet 2017 sur un projet de nouveaux statuts. Leurs commentaires étaient attendus entre le 8 et 13 juillet alors que le texte intégral des nouveaux statuts ne leur a été communiqué que le 16 juillet.

De nombreux adhérents ont appelé l'association En Marche à reporter le vote ou à adopter provisoirement les statuts en vue d'une consultation nationale, plus transparente et professionnelle. Malgré cela l'association n'a à ce jour pas souhaité leur répondre ou modifier son agenda.

Entre autres initiatives organisées au sein du mouvement, un collectif qui s'oppose aux statuts proposés, qu'il juge trop peu démocratiques, s'est spontanément constitué sous le nom «la Démocratie En Marche» (LDEM).

Les statuts proposés cantonnent en effet les adhérents à un rôle de supporteur et les excluent de la gouvernance, aussi bien locale que nationale. Les adhérents ne participent notamment à aucune élection interne, la majorité des cadres du mouvement étant désignés ou membres de droit. Ce «verrouillage» de la gouvernance révèle une certaine défiance vis-à-vis des adhérents et apparaît en contradiction avec les valeurs de LREM.

Ce manque de démocratie interne est d'autant plus dénoncé que les nouveaux statuts ont été rédigés dans la précipitation, sans consultation approfondie des militants et sont soumis à leur vote au cœur de l'été. La précipitation est telle qu'il semble que la convocation à ce vote ne respecte pas les actuels statuts du mouvement (qui prévoient une convocation à l'AG un mois à l'avance, délai pouvant être réduit à 15 jours en cas d'urgence, celle-ci devant être motivée dans la convocation à l'AG, ce qui n'a pas été le cas), entre autres dysfonctionnements auxquels s'expose l'association dans le cadre d'un vote mal organisé.

C'est sur ce vice de forme que des adhérents et animateurs de comité comptent s'appuyer afin d'obtenir le report de l'AG et la tenue d'un grand débat national qui permette à LREM de construire de véritables statuts démocratiques.

Confrontés au mutisme des organes directeurs de l'association et au mépris de leurs droits les plus élémentaires dans le cadre d'un processus de vote mal engagé, certains de ces adhérents ont ainsi considéré que la voie judiciaire était devenue leur unique recours. Elle est aussi le moyen selon eux de protéger l'association d'une dérive qui viendrait affaiblir non seulement leurs efforts passés, présents et à venir mais aussi la crédibilité du mouvement et de ses élus.

Contact tel : 06 51 60 31 50 – Rémi Bouton

mail : Enmarchedemocratie@gmail.com

site : <http://democratieenmarche.ouibase.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/DemocratieEnMarche/> Twitter : <https://twitter.com/LDEM2017>